COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE (CDAS) DU 29 AVRIL 2025

COMPTE-RENDU

Ce CDAS a été présidé, pour la première fois, par Monsieur Franck PECHARD, Directeur du pôle Missions transverses-Responsable de la division des Ressources Humaines et de la formation professionnelle.
Avant l'ouverture de l'ordre du jour, Solidaires Finances a pointé dans sa liminaire le contexte budgétaire alarmant pour l'action sociale et en particulier les difficultés de l'**ASF vacances** sur l'organisation et les réservations des séjours.

RESTAURATION :

La restauration est toujours le plus gros poste de dépenses de l'action sociale soit 55 % en prévisionnel sur 2025 contre 48 % en 2024.

La valeur faciale du titre restaurant est maintenue à 6 € dont 3 € de part employeur.
Rappel : **Le ticket restaurant est une solution palliative** qui n'est proposée qu'en dernier recours. Et heureusement, parce qu'avec 6 pauvres euros pour déjeuner aujourd'hui en extérieur, bonne chance…

Le taux d'accès des agents à une structure de restauration collective atteint 91,97 % en 2024 en Vendée. Ce dont on peut se féliciter !

Nous rappelons l'enjeu qu'il y a à préserver nos espaces de restauration collective. Leur pérennité dépend directement de leur fréquentation et du nombre de rationnaires.
M PECHARD a souligné son attachement à la défense de la restauration.

CREDITS ACTION LOCALE (CAL) :

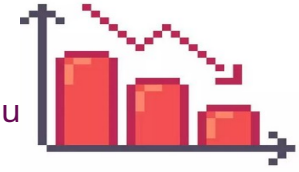

On attendait 28 586 € et nous avons obtenu un **budget de 24 727 €**, **soit une baisse de 13,5 %**. Cette baisse de crédits se fait forcément au détriment des agentes et agents.
Les membres du CDAS ont dû arbitrer parmi les choix d'actions locales à mener.

Le CDAS a privilégié une action en 2025 par type de bénéficiaires :
- pour les retraités journée à venir sur Le Croisic/Guérande ;
- pour les actifs une sortie Château de Brézé et Parc de Maulévrier le 24 mai 2025 ;
- pour les enfants l'Arbre de Noël avec un spectacle à la salle la Longère de Beaupuy à Mouilleron le Captif le 10 décembre.

POINT INFO DE DERNIÈRE MINUTE :

L'opérateur en charge de la protection sociale complémentaire (PSC) devrait être connu fin mai.

Les prochaines étapes :

Juin 2025 : Désignation du/des opérateurs chargés de la gestion du nouveau dispositif des MEF en santé et en prévoyance

Septembre 2025 : Accès au simulateur de cotisations

Octobre 2025 : Accès à l' espace adhérent

Novembre 2025 : Personnalisation du futur contrat (choix des options, rattachement des ayants droit, dispenses le cas échéant, etc.)

1er janvier 2026 : Début de la nouvelle couverture.